Mai 2004

Québec, le 11 juin 2004

Madame Carole Lavoie
Directrice des études
Cégep de Sainte-Foy
2410, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec) G1V 1T3

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études**

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a procédé, lors de sa réunion du 26 mai 2004, à une nouvelle étude des mesures adoptées par le Cégep de Sainte-Foy en réponse aux recommandations formulées lors de l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études.

La Commission, prenant en considération les documents transmis (plans de cours, dossiers éthiques, exercices et travaux d'étudiants) par le Collège en juin 2002 et des informations recueillies dans le cadre de l'évaluation institutionnelle, estime que les travaux réalisés par le Département de philosophie, en particulier le développement de dossiers éthiques et la généralisation des exemples et des travaux reliés aux programmes d'études, constituent une réponse satisfaisante à la recommandation portant sur l'adaptation du cours de formation propre en philosophie.

Par ailleurs, la Commission a déjà reconnu que les démarches pour assurer l'équivalence des pratiques d'évaluation des apprentissages répondaient de façon satisfaisante à la seconde recommandation relative à l'évaluation des apprentissages dans les cours de philosophie. Compte tenu de l'importance de cette question, elle tient à rappeler au Collège qu'il doit s'assurer que les mécanismes mis en place sont efficaces.

En conclusion, la Commission reconnaît que les actions posées contribuent à améliorer la qualité déjà reconnue de la mise en œuvre de la formation générale au Cégep de Sainte-Foy.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer